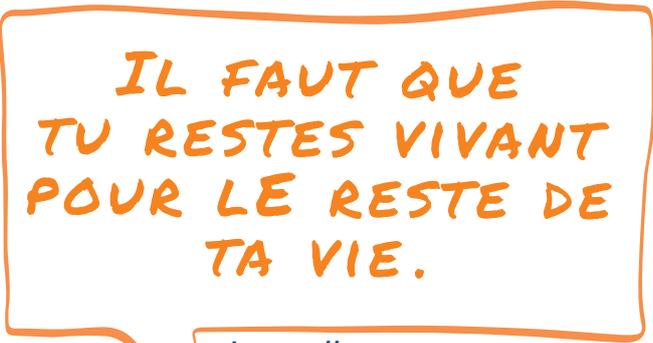


# Projet fédératif 2017/2022

DES COMMUNAUTÉS  
DE L'ARCHE EN FRANCE

La vie partagée  
entre personnes  
Avec et sans  
handicap mental



IL FAUT QUE  
TU RESTES VIVANT  
POUR LE RESTE DE  
TA VIE.

Jacqueline



MIEUX  
JE ME PORTE,  
MIEUX  
JE TE VOIS.

Gérard



AVANT JE N'AVAIS PAS  
LE SENS DE L'HUMOUR  
ET UN JOUR  
JE M'Y SUIS MIS.

Renaud



MON HISTOIRE,  
ELLE EST LONGUE,  
PARCE QU'ELLE  
N'ARRÊTE PAS DE FINIR.

Annick



**paroles**  
de **personnes**  
accueillies  
à L'Arche



JE T'AIME  
PAS TOUT LE TEMPS,  
MAIS JE T'AIME TOUJOURS.

Cécile



LE BONHEUR...  
C'EST CE QUI  
DONNE LA VIE.

Cédric



JE SUIS  
UN MYSTÈRE  
À MOI TOUT SEUL.

Gérard

# Qui SOMMES-NOUS ?

L'Arche est une organisation internationale qui fonde et anime des lieux où vivent et travaillent ensemble des personnes en situation de handicap mental et les salariés ou jeunes volontaires qui les accompagnent. Son action s'organise autour du partage de la vie quotidienne, à laquelle chacun participe selon ses capacités.

Chaque « communauté » est constituée de plusieurs maisonnées de petite taille et d'espaces collectifs. Elles disposent en général d'un atelier d'activités de jour et, pour certaines, d'un ESAT (Établissement et service d'aide par le travail), ouverts à des personnes handicapées externes.

Dans une atmosphère conviviale propice à l'épanouissement de chacun, les personnes ayant une déficience trouvent ainsi leur place

en étant accueillies telles qu'elles sont et en pouvant y développer leurs talents. Elles y nouent des relations d'amitié, et contribuent pleinement à l'organisation et à l'animation de la vie communautaire.

L'approche de L'Arche consiste à « faire avec », plutôt qu'à « faire pour ».

Autour des communautés, un large réseau relationnel, composé de bénévoles, de jeunes, d'amis, de familles, d'administrateurs et de professionnels du secteur permet de rendre encore plus fructueuse cette vie partagée en l'ouvrant sur son environnement.

En 2020, L'Arche comptait en France trente-six communautés et neuf projets de création de communautés. Dans le monde, L'Arche est présente sur les cinq continents avec cent cinquante-trois communautés.

## La Fédération de L'Arche en France

Créée en 1987, la Fédération de L'Arche en France est une association reconnue d'utilité publique qui regroupe au plan national les communautés de L'Arche organisées elles-mêmes sous forme d'associations. Les communautés adhèrent aux valeurs communes exprimées dans l'Énoncé Identité et Mission de la Fédération Internationale des communautés de L'Arche, dont elles font aussi partie.



©Julien Domec, L'Arche en Pays Toulousain



## UN PEU D'HISTOIRE

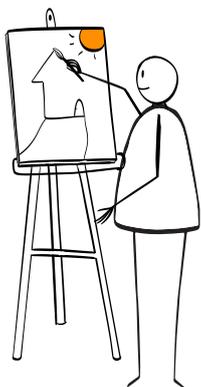
L'Arche a été créée en France en 1964 par le canadien Jean Vanier\* (1929-2019), qui proposa à deux hommes vivant dans un asile surpeuplé pour personnes ayant un handicap mental, Raphaël Simi et Philippe Seux, de venir habiter avec lui dans une petite maison de Trosly-Breuil (Oise). Ensemble, bientôt rejoints par d'autres personnes avec et sans handicap, ils expérimentent et élaborent peu à peu le projet de vie partagée de L'Arche. À partir de 1969, L'Arche se développe en France et dans le monde. Elle est aujourd'hui présente dans trente-huit pays sur les cinq continents.

\*En 2020, L'Arche a découvert, après une enquête approfondie et indépendante, que Jean Vanier avait exercé durant de longues années une emprise spirituelle et psychologique sur plusieurs femmes majeures non handicapées, ayant conduit à des relations sexuelles inappropriées initiées par lui. L'Arche a rendus publics ces agissements et les a condamnés.

# Nos convictions

**Chaque personne est unique, d'égale valeur et de dignité, qu'elle ait ou non un handicap.**

Toute personne, dans chaque dimension de son être (physique, psychique, spirituelle, intellectuelle et morale), a **droit au respect et à l'écoute de ses besoins** fondamentaux et de sa liberté. La faiblesse et la fragilité n'effacent pas, et même participent, à la valeur d'une personne. La vie dans les communautés de L'Arche s'organise et s'appuie sur ce principe fondamental.

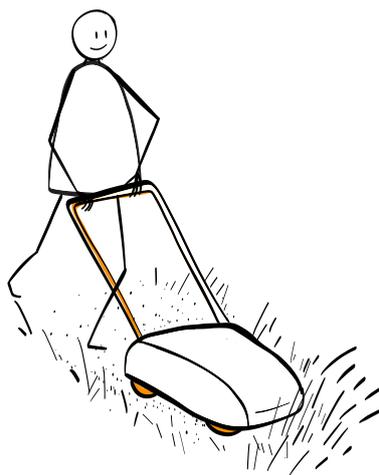


**Les personnes en situation de handicap mental participent à la construction d'un monde plus juste et plus humain.**

Les personnes handicapées révèlent, au cœur même de leurs fragilités, de nombreuses qualités humaines qui rejaillissent sur l'ensemble des membres de la communauté et participent au **vivre-ensemble**. En étant accueillies et écoutées, les personnes avec un handicap mental peuvent jouer ainsi un rôle fondamental dans la construction d'une société plus humaine. La relation avec la personne ayant un handicap mental peut révéler à chacun ses propres limites et sa fragilité. Il devient alors possible d'accueillir **la vulnérabilité comme une dimension constitutive de toute personne**. À travers l'expérience de vie entre personnes de niveaux intellectuels, sociaux et culturels très divers, se révèle l'universalité de notre humanité.

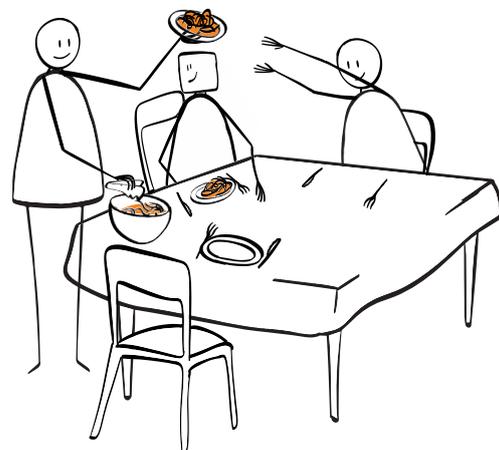
**Chacun, avec ou sans handicap, est sujet de sa vie.**

À L'Arche, nous voulons permettre à la personne avec un handicap d'être actrice de sa vie, de faire des choix et d'avoir une vie sociale. C'est dans un espace relationnel sécurisant qu'elle peut exercer sa propre parole et développer ses capacités dans la confiance. Nous sommes convaincus que **l'inclusion** des personnes en situation de handicap dépend de la capacité de chacun et de la société à les accompagner en respectant leur autonomie.



**L'Arche vécue comme une expérience.**

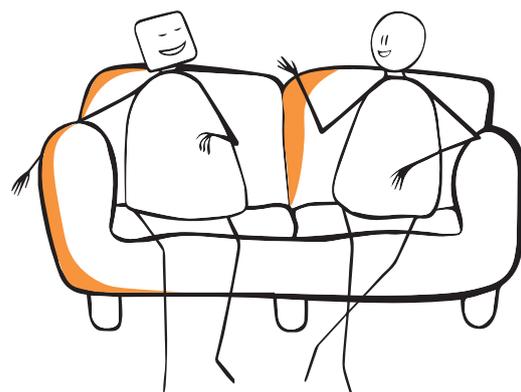
L'Arche se définit avant tout comme une **expérience de fraternité** – personnelle et collective – avec l'autre différent, qui déplace et transforme. L'attention portée aux besoins des plus fragiles oblige à une souplesse et une adaptation permanentes qui laissent place à **l'inspiration, créativité** et à **l'innovation**. Pour L'Arche, se concevoir comme une expérience, c'est aussi inscrire dans son principe d'organisation la capacité de pouvoir **évoluer** lorsque c'est nécessaire pour mieux remplir sa mission et tenir compte des changements de société.



**Les relations mutuelles et amicales sont au cœur de l'accompagnement et de l'accomplissement des personnes.**

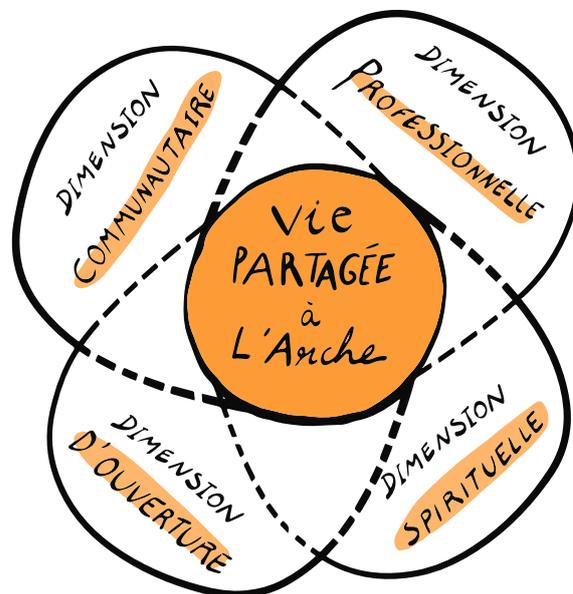
L'être humain est un être relationnel qui a **besoin d'interactions** pour trouver son identité et s'épanouir. Les relations mutuelles, entre personnes avec et sans handicap, constituent l'originalité de L'Arche. L'accompagnement des personnes accueillies se fonde sur cette conviction, issue de notre expérience, que la relation bienveillante et réciproque entre personnes différentes est bénéfique et transformante.

C'est dans la **simplicité d'une vie quotidienne partagée**, avec un rythme adapté à chacun, que ces relations amicales et conviviales, peuvent se nouer authentiquement.



# QUATRE DIMENSIONS pour exprimer nos valeurs

À L'Arche, nous disons que la vie partagée dans les communautés revêt quatre « dimensions » complémentaires – professionnelle, communautaire, spirituelle et d'ouverture – qui interagissent dans l'ensemble du fonctionnement et des activités d'une communauté. C'est la jonction de ces quatre dimensions qui produit la singularité de l'expérience de L'Arche. Elle favorise les conditions pour que les personnes en situation de handicap se sentent reconnues, prennent confiance, acquièrent des compétences et gagnent en autonomie.



## LA DIMENSION COMMUNAUTAIRE :

La vie en communauté – faire oeuvre commune – est au cœur de la mission de L'Arche. L'attention donnée à la qualité de la vie quotidienne comme aux moments de fête, la place accordée aux activités et au travail qui donnent sens et dignité, l'accueil et le respect de la différence, le sens du collectif associé à une prise en compte des besoins individuels, la participation de tous selon ses possibilités... tous ces ingrédients composent la dimension communautaire singulière de L'Arche.

Celle-ci est avant tout caractérisée par la qualité des rencontres et des relations de réciprocité qui se tissent entre les membres de la communauté, en particulier avec ceux qui ont un handicap mental.. Cette vie commune permet aux personnes handicapées d'avoir un « chez soi » et d'accroître leur autonomie dans un cadre collectif, sans subir l'isolement que beaucoup peuvent rencontrer dans la société.

## LA DIMENSION SPIRITUELLE :

À L'Arche, la vie spirituelle s'inscrit et se déploie sur une expérience de relations mutuelles entre des personnes avec et sans handicap. Cette expérience de la rencontre permet de vivre un processus de transformation et un passage singulièrement universel de la souffrance à la vie. D'inspiration chrétienne, L'Arche reste convaincue que la spiritualité est constitutive de tout être humain et indispensable à son épanouissement. Elle intègre cette dimension dans sa vie communautaire et son accompagnement des personnes handicapées, tout en garantissant la liberté de pensée et le respect des convictions.

À partir de la première communauté née en France dans la tradition catholique, beaucoup d'autres communautés ont été fondées dans des contextes culturels et religieux différents à travers le monde.

## LA DIMENSION PROFESSIONNELLE :

Depuis ses débuts, L'Arche construit son modèle avec l'appui de médecins, psychiatres, psychologues, éducateurs et autres professionnels du champ médico-social, qui apportent des compétences indispensables à un accompagnement de qualité. L'Arche a également mis très tôt l'accent sur la formation en continu de ses membres, avec ou sans handicap. Elle est même habilitée à former au diplôme d'État d'accompagnant

éducatif et social (DEAES), ouvert à des personnes extérieures à L'Arche. Pour L'Arche, le professionnalisme dans l'accompagnement des personnes avec un handicap ne relève pas seulement d'un registre « technique » : il s'appuie d'abord sur une approche de relation réciproque où la seule présence et l'écoute de l'autre permettent de dépasser la distinction entre « aidants » et « aidés ».

## LA DIMENSION D'OUVERTURE

Chaque communauté de L'Arche s'attache à créer des ponts et des liens avec son environnement de manière à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et à mieux faire connaître leur apport dans notre société. Les bénévoles, jeunes, amis, donateurs et partenaires divers des communautés tissent un réseau riche de relations qui élargit et densifie l'espace relationnel des personnes accueillies à L'Arche. Cette dimension d'ouverture se traduit aussi par l'accompagnement de personnes avec un handicap externes à travers les SAAD, SAVS et GEM.

Au niveau fédératif, cette dimension d'ouverture se traduit notamment par la participation de L'Arche en France à divers groupes de réflexions et d'actions associatifs du champ social.



Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services. »

*Charte des droits et libertés de la personne accueillie, art. 11, septembre 2003, Direction générale de l'action sociale.*

# Les missions de L'Arche en France



## S'ASSURER DE LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Fédération de L'Arche en France s'assure de la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies, qui doit tenir compte de leurs besoins et de leur évolution.

- Elle accompagne les communautés dans la mise en oeuvre des outils de la loi de 2002, tels que les **projets personnalisés** des personnes accueillies, en lien avec leurs familles ou leurs tuteurs. Elle promeut les outils ou moyens propres à inciter ces personnes à être actrices de leur projet et à participer de façon active à la vie communautaire et à la vie sociale.
- Elle s'assure qu'un nombre croissant de **programmes de formation à destination des personnes accueillies** soit élaboré. Elle met en oeuvre une réflexion sur les moyens les mieux adaptés pour les impliquer dans les rencontres et les structures.
- Elle promeut et supervise l'**application des obligations légales** (droit des personnes, droit du travail, démarche qualité...), avec la création de référentiels de bonnes pratiques communs à toutes les communautés de la Fédération. Elle s'assure de la mise en oeuvre de l'autoévaluation dans chaque communauté.
- Elle lance des **chantiers de réflexion via des commissions nationales** sur les enjeux de l'accompagnement, le vieillissement des personnes ayant un handicap, la bientraitance, la vie affective, la sexualité, l'inclusion, etc. Ces chantiers constituent des temps de rassemblement qui favorisent des partages et des relectures d'expériences souvent animés par des experts extérieurs.



© L'Arche à Lyon



## FÉDÉRER ET SOUTENIR LES ASSOCIATIONS MEMBRES

L'Arche en France fédère, soutient et coordonne les actions menées par les associations membres :

- Elle met à leur disposition des services communs susceptibles de les aider sur les plans législatif et réglementaire, juridique, financier, fiscal, comptable et social.
- Elle s'assure de la conformité des pratiques des associations au regard du projet de L'Arche, des référentiels communs et de la législation en vigueur grâce notamment à la présence sur le terrain de responsables régionaux.
- Elle recherche chaque fois que possible la mutualisation des moyens et des ressources de façon à permettre un développement cohérent et harmonieux de l'ensemble des communautés qui favorise des économies d'échelle.
- Elle développe une politique commune de ressources humaines qui contribue à trouver les ressources nécessaires à un accompagnement de qualité. Elle met en place des formations au niveau national, appuie les associations dans leurs recrutements, favorise la mobilité entre communautés.

- Elle garantit l'unité et favorise les liens et l'entraide entre les communautés françaises ; elle assure une information et une communication interne fédérative auprès des communautés.
- Elle représente, toutes les fois qu'une action collective est requise, les associations membres auprès des pouvoirs publics, des associations et organismes sociaux, nationaux et internationaux, des médias et des tiers.
- Enfin, elle participe à l'action de la Fédération internationale des communautés de L'Arche dont elle est membre et s'assure de l'existence de liens d'entraide entre la France et les autres communautés dans le monde.



### 3 PROMOUVOIR LA VISION DE L'ARCHE SUR LA PERSONNE HUMAINE

**La Fédération a pour mission de promouvoir le projet de L'Arche qui met en évidence l'importance, l'apport et le don des personnes ayant un handicap mental pour l'ensemble de notre société.**

- Elle développe une stratégie de communication active visant à affirmer la valeur unique de toute personne, quelles que soient ses capacités, et à démontrer l'importance de la contribution des personnes ayant un handicap mental à la vie sociale.
- Elle propose aux jeunes dans le cadre du volontariat ou de stages, une expérience de vie formatrice auprès des personnes ayant un handicap, dans la perspective de changer leur regard sur le handicap et la fragilité.
- Elle promeut le projet de L'Arche auprès des pouvoirs publics et s'assure grâce à un travail continu avec eux de la prise en compte de ses spécificités dans le cadre des évolutions législatives et réglementaires.
- Elle mène, par ailleurs une politique de développement de nouvelles communautés et assure un soutien aux nouveaux projets tant du point de vue de l'ingénierie de projet que de la formation des équipes concernées.

© François Becker, L'Arche à Lyon



# Les axes stratégiques 2017-2022

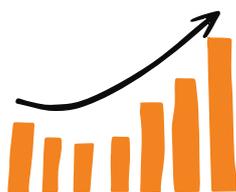


La fédération de L'Arche en France adopte tous les cinq ans un mandat définissant ses orientations stratégiques. Celui-ci est confié au responsable national qui a la charge de les faire vivre avec le soutien du conseil national.

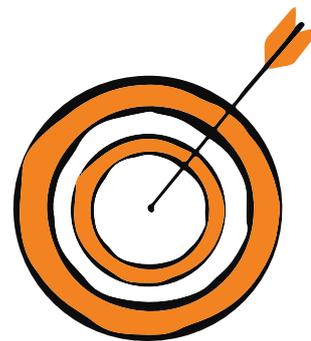


## AXE 1 SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS ET LEURS MEMBRES

- Continuer à approfondir la question de l'inclusion, de la place et de l'écoute des personnes handicapées ; leur permettre notamment d'exprimer leurs talents et capacités hors de leur communauté.
- Continuer à enraciner la dimension spirituelle de L'Arche en sachant faire résonner la diversité des convictions présentes dans les communautés.
- Poursuivre et accompagner le développement des communautés avec discernement, en recherchant les solutions innovantes et en restant fidèle aux valeurs qui nous animent.
- Inscrire notre vie communautaire dans la simplicité et la sobriété ; rechercher le sens que peut avoir pour L'Arche la notion d'écologie intégrale.



- Valoriser et assurer la pérennité du projet de L'Arche auprès des pouvoirs publics ; mettre en œuvre une organisation adaptée et des moyens ajustés pour permettre aux communautés de faire face aux contraintes et aux complexités réglementaires croissantes.
- Soutenir la fidélisation, l'enracinement et l'optimisation des compétences des assistants (salariés) par des initiatives appropriées (formations, retraites, aide à la mobilité..).



- Renforcer la protection et la sécurité des personnes contre tout acte de violence (physique, sexuel, psychique ou moral) par la création d'une commission *Safeguarding* et d'une cellule « Je signale » dotée d'une adresse email (mise à jour 2019).

## 2) AXE 2 ÊTRE SOLIDAIRE ET DEVELOPPER L'APPARTENANCE

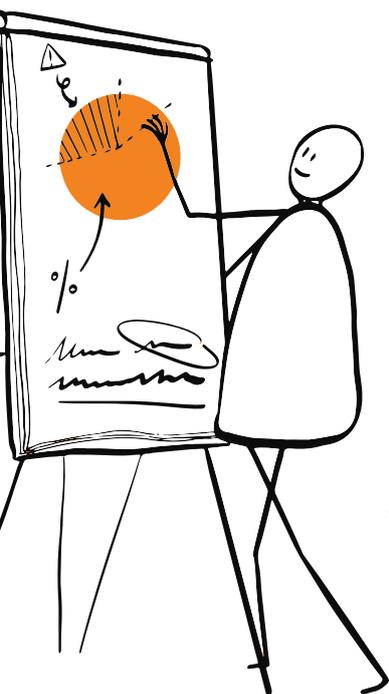
- Rechercher l'unité et la communion avec les communautés du monde entier ; favoriser notamment la bonne circulation de l'information, les jumelages, les croisements des propositions de formation.
- Encourager les liens entre les communautés françaises (partage de pratiques, échanges, rencontres fraternelles etc.) ; accompagner les communautés les plus fragiles ainsi que les établissements et les personnes qui sont en périphérie des communautés (externes, travailleurs ESAT, membres des SAVS, etc.)
- Poursuivre la compréhension des notions fondatrices de L'Arche, tels que « faire communauté », engagement et appartenance.
- Poursuivre la réflexion sur la juste place des familles des personnes accueillies, et leur apport dans le triangle personne – famille – communauté.
- Approfondir la pratique de « l'autorité de service », spécifique de la gouvernance au sein de L'Arche ; mieux reconnaître le rôle et la place prédominante des plus fragiles dans la construction des décisions.
- Consolider et développer les processus de la collecte de fonds exercée par la Fondation Les Amis de L'Arche en renforçant notamment la solidarité intercommunautaire dans la remontée des besoins et l'attribution des soutiens financiers.



© François Becker, L'Arche à Lyon



© Julien Domec, L'Arche en Pays Toulousain



## 3) AXE 3 CONVERSER AVEC LA SOCIÉTÉ

- Faire fructifier la démarche *Utilité sociale* de L'Arche (2012-2018) qui a conduit les communautés à s'interroger sur la façon dont elles interagissent avec leur environnement.
- Développer les collaborations avec des partenaires associatifs lancées dans le cadre des colloques *Fragilités interdites ?* pour poursuivre la réflexion sur le regard que porte la société sur les personnes en situation de fragilité ou d'exclusion.
- Développer une « mission jeunes » en accroissant les occasions de rencontre des jeunes avec les personnes ayant un handicap.
- Continuer à tisser des liens stimulants et respectueux avec un certain nombre d'entités et d'associations se reconnaissant dans les valeurs de L'Arche.

# Organisation de L'Arche en France



## LES SPÉCIFICITÉS DU FONCTIONNEMENT DE L'ARCHE EN FRANCE

### PRINCIPES DE GOUVERNANCE ENTRE LA FÉDÉRATION ET LES COMMUNAUTÉS

L'esprit de service, la subsidiarité et la participation sont au cœur des principes de gouvernance qui sous-tendent l'organisation de L'Arche en France dans ses relations avec les associations adhérentes.

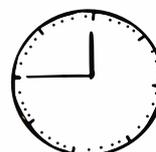
→ **L'esprit de service** : les structures et les responsabilités de la fédération sont conçues pour être au service de l'identité et de la mission des communautés de L'Arche dans un climat de confiance et de coopération.

→ **La subsidiarité** : les questions sont traitées au niveau le plus proche des personnes concernées et ne sont posées à un autre échelon que lorsqu'elles ne peuvent être résolues à ce niveau.

→ **La participation** : les processus de décision impliquent sous des modalités définies l'ensemble des acteurs du projet dans ses dimensions, professionnelle, communautaire et spirituelle et d'ouverture.

### UNE PROCÉDURE DE DISCERNEMENT POUR LA DÉSIGNATION DES RESPONSABLES

Les procédures de nomination aux postes de responsabilité – appelées également procédures de discernement – impliquent l'ensemble des acteurs (personnes handicapées, administrateurs, salariés) du niveau concerné par le recrutement (établissement / communauté / fédération) qui sont tous consultés à cette occasion.



Cette élaboration collective concernant le futur responsable de la structure constitue une spécificité de L'Arche. Les objectifs de l'association sont alors fixés dans le cadre d'un mandat dont la mise en œuvre lui est confiée pour une période déterminée qui peut aller de 3 à 5 ans. Le terme du mandat donne lieu à une évaluation et déclenche une nouvelle procédure de nomination.

## 2 ORGANISATION

Les relations entre la fédération de L'Arche en France et les associations adhérentes sont régies par une convention d'affiliation qui définit la nature et le périmètre des compétences de la fédération, notamment dans les domaines des ressources humaines (procédures de nomination des responsables, recrutement, formation, politique salariale), de la communication, des normes comptables, du contrôle et de l'évaluation de la conformité des pratiques au regard du projet fédératif et des référentiels communs.

Pour répondre aux besoins de sa mission, la fédération s'appuie sur des équipes organisées en pôles de compétences au service des communautés, ainsi que sur une équipe de responsables régionaux en charge de l'animation du réseau constitué en six régions.

### LE RESPONSABLE NATIONAL

La fédération est dirigée par le responsable national, désigné après une procédure de discernement pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois. Avec l'aide du Conseil national dont il est l'animateur, il fixe les orientations et les directives stratégiques définies par son mandat ; il supervise et soutient l'action des responsables régionaux et du comité exécutif de L'Arche en France ; il garantit l'unité de la fédération et promeut l'harmonisation des pratiques des communautés. Il veille à la bonne gestion des ressources humaines et supervise le développement de nouveaux projets de communautés. Il représente la fédération de L'Arche en France auprès des pouvoirs publics, des partenaires du secteur médico-

social et des instances religieuses et des médias. Il est membre de l'équipe de direction de la fédération de L'Arche Internationale.

### LES RESPONSABLES RÉGIONAUX

Le responsable régional relaie et décline au niveau de sa région les orientations décidées au niveau national et suit les projets de création des communautés de sa région. Il veille à la mise en place et à la bonne application des normes réglementaires en vigueur, des politiques et des référentiels communs. Il apporte soutien, conseil et appui technique aux responsables de communauté dans l'exercice de leur mission. Il est le garant au niveau local de la mise en œuvre du projet fédératif en référence à la convention d'affiliation.



© Julien Domec - L'Arche en Agenais

## LES INSTANCES

### LE CONSEIL NATIONAL

Le conseil national est à la fois un groupe de travail et une instance de décision qui se réunit environ tous les deux mois. C'est là que s'élaborent les politiques et les procédures qui garantissent la cohérence du projet de L'Arche. Il se compose du responsable national, des responsables régionaux et des membres du comité exécutif de L'Arche en France (secrétariat national, pôles fonctionnels, direction de la Fondation Les Amis de L'Arche). Le président du conseil d'administration et le ministre pastoral national y sont invités permanents.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de présidents ou d'anciens présidents d'associations affiliées (communautés) et de personnalités qualifiées. Il assure la responsabilité légale de la fédération et garantit la mise en œuvre du projet fédératif, plus particulièrement dans ses aspects financier, réglementaire et administratif au regard des orientations communautaires. Il se réunit environ tous les deux mois et travaille en étroite collaboration avec le conseil national.

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale réunit une fois par an les adhérents de la fédération qui sont appelés à se prononcer sur les actions menées et les orientations à venir, notamment en approuvant le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier.



© Elodie Pernot - L'Arche internationale

